



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18676
6 février 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 6 FEVRIER 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre du 22 janvier 1987 (S/18626), j'ai l'honneur de vous informer qu'une autre victime des gaz chimiques toxiques iraqiens, le docteur Mostafa Rostampour, a succombé à ses blessures le 4 février 1987 à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris.

Le docteur Rostampour avait subi des lésions dues aux gaz chimiques répandus le 31 décembre 1986 par les forces iraqiennes dans la zone d'opérations de Sumar et il était soigné pour brûlures graves depuis le 8 janvier 1987. Il devait à l'origine être hospitalisé à Londres, mais avait dû être dévié sur Paris lorsqu'il était apparu que l'avion qui le transportait ne pourrait atterrir à Londres à cause du mauvais temps. Son martyr a été confirmé par un professeur qui était de garde au service d'admission de l'hôpital lors d'une liaison téléphonique avec l'Islamic Republic News Agency (IRNA). Un autre membre du personnel hospitalier a informé l'IRNA que les autorités compétentes du Ministère français de la défense avaient interdit toute publication d'information concernant le défunt.

La communauté internationale est le témoin constant des conséquences des crimes inhumains commis par le régime iraqien et pourtant aucune mesure décisive n'est prise pour y mettre un terme. La République islamique d'Iran souligne une fois encore que de telles mesures sont absolument nécessaires pour prévenir de nouvelles violations des règles du droit international et du droit humanitaire, violations qui créent un précédent historique assurément dangereux.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI